



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 8 septembre 2017

IRRIGATION

Irrigation interdite sur le bassin de la Charente Amont

Pour le bassin de la Charente :

Considérant l'atteinte du seuil de crise au point nodal Vindelle la Côte et les propositions de mesures proposées par Cogest'Eau sur le bassin de la Charente Amont, la préfète a signé un arrêté le 8 septembre 2017, **maintenant l'interdiction des prélèvements d'eau** en rivière rattachés à l'indicateur de Vindelle et **interdisant les prélèvements d'eau** effectués dans la nappe de la Bonnardelière, destinés à l'irrigation agricole (sauf dérogations pour cultures spéciales) sur le bassin de la Charente Amont, **à compter du samedi 9 septembre 2017, 8h00.**

Contact presse

Guénaël CAMPAN - Service Départemental de Communication Interministérielle - Préfecture de la Vienne - guenael.campan@vienne.gouv.fr - 05.49.55.70.09